



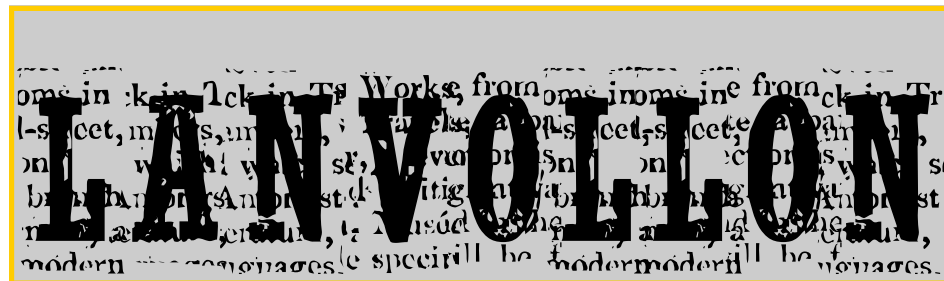
AMIS EXPOSANTS ET VISITEURS !

NOUS VOUS INVITONS À APPLIQUER STRICTEMENT LES MESURES SANITAIRES GOUVERNEMENTALES, PRÉFECTORALES OU MUNICIPALES QUI SERONT APPLICABLES LORS DE NOS MANIFESTATIONS DES 26 JUIN ET 7 AOÛT 2022.

NOUS NE SOMMES PAS EN MESURE DE LES PRÉVOIR À CE JOUR (MASQUES, PASS VACCINAL, JAUGES...) EN SOUHAITANT QU'ELLES SOIENT DE MOINS EN MOINS CONTRAIGNANTES TANT POUR VOUS QUE POUR NOUS.

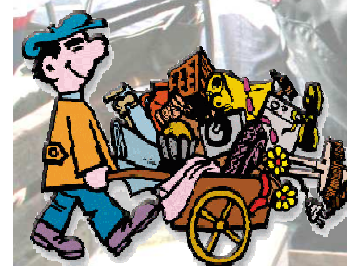
MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION ET À BIENTÔT.

Création Comité d'Animation de Lanvollon—janvier 2022—(ne pas jeter sur la voie publique)



FOIRE AUX PUCES TROC-BROCANTE

**Les deux plus grandes
foires aux puces
des Côtes d'Armor**



**DIMANCHE
26
JUIN 2022**

**SOYEZ PRUDENT !
RÉSERVEZ POUR LES
DEUX FOIRES
(UN CONTRAT POUR CHAQUE
PARTICIPATION)**

**DIMANCHE
7
AOÛT 2022**

Comité d'animation de Lanvollon
telephone : 02 96 70 28 62
www.comiteanimationlanvollon.com
contact@comiteanimationlanvollon.com

**ATTENTION !
NOUVEAU
REGLEMENT
A L'INTERIEUR**

Soyez attentif

AUTORISATION DÉLIVRÉE LE 11 JANVIER 2022 AU COMITÉ D'ANIMATION DE LANVOLLON PAR M. LE MAIRE DE LANVOLLON



Foires aux puces—brocantes—vide greniers 2022

organisateur

COMITE D'ANIMATION DE LANVOLLON

(ASSOCIATION LOI 1901)

siège social : rue Saint Yves – 2290 LANVOLLON

courrier : 16 b, place du Général de Gaulle - 22290 Lanvallon

permanence secrétariat : 16 B place du général de Gaulle

22290 LANVOLLON (local annexe extérieur de la mairie)

site internet : <http://www.comiteanimationlanvallon.com>

Courriel : contact@comiteanimationlanvallon.com

Tel : 02 96 70 28 62

(En cas d'absence, laissez votre message sur répondeur pour être rappelé lors des permanences au secrétariat.)

point info : Mairie de Lanvallon—02 96 70 00 28

Dates : dimanches 26 juin et 7 août 2022

Dates limites inscriptions (exposants) :

- **samedi 25 juin 2022 avant 12 heures**
- **Samedi 6 août 2022 avant 12 heures**

horaires visiteurs : de 8 h 00 à 19 h 00

Lieu : Rue de la Gare , Rue St-Jacques, Rue St-Yves, Rue Traversière, Rue du Trégor, Rue Pasteur, rue Ste Anne, place des Anciens Combattants (juin et août) Places du Martray, Général de Gaulle, Place du Marché au Blé (août seulement), Imp Charles Guillou. La rue Bry n'est plus autorisée (réservée Centre Secours Lanvallon)

Inscriptions courrier :

Secrétariat du Comité d'Animation

16 B Place du Général de Gaulle — 22290 LANVOLLON

Accès :

Coordonnées GPS : Latitude : 48.6322157- Longitude : -2.9861948,20

véhicules : Route de Lanvallon-Paimpol CD7

RN 12 : Guingamp sortie Lanvallon

St-Brieuc sortie Lanvallon

Nombreux parkings visiteurs gratuits

possibilité de restauration sur site : place du marché au blé (juin)

Place G. de Gaulle (août) et parking du stade.



comiteanimationlanvallon.cal

REGLEMENT EXPOSANTS (2022)

ARTICLE 01 :

Location des emplacements : **MAXIMUM 20 METRES**

UN CONTRAT POUR CHAQUE PARTICIPATION

- 5 € le mètre linéaire jusqu' a 7 m

- Forfait pour 8 à 10 m : 40 € l' emplacement

- Forfait entre 11 et 15 mètres : 60 euros l'emplacement

- Forfait entre 16 et 19 mètres : 80 euros l'emplacement

- Emplacement de 20 m : 100 euros l'emplacement

- forfait 65 € pour les vendeurs de glaces, crêpes, restauration.

Aucune autre participation financière ne sera demandé

ARTICLE 02 :

Les véhicules ne sont pas autorisé sur les **emplacements de moins de 5 m linéaires**. Pas de dérogation particulière pour les véhicules encombrants **Y COMPRIS les CAMPINGS CARS** qui devront stationner à l'extérieur du domaine de la brocante

OU PRENDRE UN METRAGE APPROPRIE A LA LONGUEUR DE LEUR VEHICULE. Seuls les exposants professionnels pourront se voir attribuer un emplacement

adapté à leur stand (long véhicule, barnums).

ARTICLE 03 :

Les rues seront en rues piétonnes et interdites à la circulation **de 08h00 à 19 h00** en dehors des véhicules de secours.

ARTICLE 04 :

Le Comité d'Animation s'engage à faire la publicité (presse, radio, internet...)

Les exposants seront placés et ne devront pas gêner les riverains ni les exposants voisins (respect du métrage). Les barnums doivent être adaptés à l'emplacement.

Les exposants devront être en place le dimanche matin pour **06h00**. Il est interdit de **partager un emplacement** avec un autre exposant.

Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité et afficher ou présenter son récépissé d'inscription.

ARTICLE 06 :

Les exposants seront responsables de la vente et de leur matériel. **Seuls sont autorisés les déballeurs professionnels et particuliers, de brocantes et de vide greniers. Ne sont pas admis les déballeurs de vente de produits neufs (vêtements, jouets...) et de restauration qui font l'objet d'un règlement particulier, de légumes, d'animaux vivants et d'armes..** Il est interdit d'occuper un autre emplacement que le sien sans l'accord des placiers sous peine d'exclusion.

ARTICLE 07 :

Ouverture de la vente au public : **le dimanche de 08h00 à 19 h00.**

Les exposants devront impérativement débarrasser leurs invendus et ne laisser aucun déchets sur leur emplacement en le quittant en fin de journée sous peine de poursuites.

ARTICLE 08 :

Les règlements se feront par chèques ou en espèces à l'inscription (contrat d'engagement) à l'ordre du **Comité d'Animation de Lanvallon**. **Un récépissé d'inscription sera délivré. Il tient lieu de justificatif de règlement dès encaissement de l'inscription.** Tout engagement signé est irrévocable et non remboursé.

ARTICLE 09:

Accueil : Parcours fléché. Présence de placiers

Repas sur place aux stands de restauration : place du marché au blé (juin) Place G. de Gaulle (août) et parking du stade.

Le Président